

Par ma communication du 29 novembre 1928, j'avais l'honneur de vous faire part du désir du Gouvernement de Sa Majesté au Canada de voir étendre au Canada les effets de la Convention et de proposer son entrée en vigueur à partir du jour de ma communication qui devait tenir lieu de notification.

Vous avez bien voulu par votre lettre du 8 février 1929 m'informer "que la dite convention entre en vigueur entre la France et le Canada à la date de la présente lettre", c'est-à-dire du 8 février 1929.

Le Gouvernement du Canada, étant donné les termes mêmes de la Convention franco-britannique, auxquels j'ai fait allusion plus haut, me prie de vous exprimer l'espoir que le Gouvernement français voudra bien consentir à considérer la date du 29 novembre 1928 comme étant celle de la notification et entraînant, à compter de ce jour, l'entrée en vigueur de la convention.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Le Ministre du Canada:

PHILIPPE ROY.

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères,

Direction des Affaires Administratives et Techniques,

Sous-Direction des Chancelleries et du Contentieux,

Palais d'Orsay,

Paris.

From the French Minister of Foreign Affairs, to the Canadian Minister to France

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

PARIS, le 11 mars 1929.

Ministère des Affaires Etrangères,

Direction des Affaires Administratives et techniques

Sous-Direction des Chancelleries et du Contentieux.

Procédure Civile.

MONSIEUR LE MINISTRE.—En réponse à la lettre que vous m'avez adressée, le 28 du mois dernier, au sujet de l'application au Canada de la Convention franco-britannique du 2 février 1922, relative à la procédure civile, j'ai l'honneur de vous informer qu'il y a lieu, comme vous le faites remarquer, de considérer le 29 novembre 1928 comme étant la date de mise en vigueur de cet acte diplomatique entre le Canada et la France.

Agréé, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Pour le Ministre des Affaires Etrangères

et par délégation,

L'Ambassadeur de France

Secrétaire-Général,

BERTHELOT.

Monsieur PHILIPPE ROY,
Ministre du Canada à Paris.